

ASSEMBLEE GENERALE DU VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2011.

La séance est ouverte à 20h45.

Il est procédé à l'appel des présents et au contrôle des pouvoirs.

- Présents : 28
- Représentés : 5
- Total des présents et représentés : 33

Le nombre total des sociétaires étant de 59, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

- Le secrétaire Alain TASTET fait la lecture du procès verbal de la dernière assemblée générale du 03 septembre 2010.

-Le président Claude HENRIOUD demande à l'assemblée une minute de silence en mémoire de MM. HUCK , VEISY et CHEVALLEY, tous trois décédés en début d'année.

-Le président lit son rapport moral de la saison et annonce un effectif stable des licenciés et l'arrivée de jeunes tireurs. Il leur souhaite un bon parcours dans notre club.
Le concours gros calibre ,remis en route cette année en partenariat avec l'association sportive de tir en réserve 74, a connu un grand succès grâce à un grand nombre de participants et un météo clémente. Rendez vous est pris en juin 2012 pour une reconduite de ce concours ainsi qu'un concours de tir 22Lr à 50 mètres en juillet 2012.

-Le président fait ensuite le point sur la sécurité et annonce que suite à un incident lors d'une séance de tir, il est désormais interdit de placer plus de cibles sur les pas de tir que de tireurs. Le secrétaire doit se charger pour la prochaine saison de mettre des panneaux d'avertissement en place.

-Le président annonce ensuite la démission de M. MONTERRAT du comité, cette assemblée générale n'ayant pas de scrutin de renouvellement , il est décidé ,selon nos statuts, de ne pas provoquer d'élection pour lui trouver un remplaçant.

-Aucun gros investissement ne sera fait cette année, uniquement des améliorations et des réparations. Il est décidé de faire neutraliser un des revolvers 22 Magnum dont la mécanique est dans un piètre état et d'acheter avec la détention libérée un revolver genre .357 Magnum ou .38 Spécial.

-La mairie de Samoëns nous a envoyé une lettre de résiliation du bail de la soute de l'ancienne mairie avec injonction de libérer celle ci au plus tard le 15 Septembre. La date du 10 septembre est choisie pour faire le déménagement. Un appel est fait pour trouver des volontaires pour cette corvée. Le matériel du club sera réparti entre le président et certains volontaires pour stockage en attendant que la mairie de Samoëns puisse nous réaffecter un local sécurisé.

-Le trésorier prend la parole et nous fait le rapport financier de la saison finie. Comme de coutume, le bilan financier est positif et le bilan prévisionnel pour 2012 est équilibré.

-Il est ensuite procédé à la vente des licences, les tarifs sont fixés à 98,00€ pour les seniors et 26,00€ pour les juniors. Le président rappelle de bien faire viser la licence par un médecin pour pouvoir la valider.

Fin de l'assemblée générale à 22h25

Le président

Le secrétaire